

Guide du chauffeur bénévole

Vous avez la clé, nous avons les contacts!

Le moteur du bénévolat est le désir de donner, de partager et de s'entraider. En apportant leur aide, les bénévoles offrent leurs talents, leurs forces et leur temps libre, tout en acquérant de nouvelles connaissances qui leur seront utiles dans leur vie personnelle ou professionnelle.

Afin que cet échange ait lieu dans la confiance et le respect mutuel, Bénévolat-Vaud a défini quelques principes de collaboration.

**bénévolat
-vaud**
centre de
compétences
pour la vie
associative



Bénévolat-Vaud en faveur du bénévolat

L'association Bénévolat-Vaud, centre de compétences pour la vie associative, créée en décembre 2010, est le fruit de la fusion de l'association des services bénévoles vaudois (ASBV) et de l'association AVEC, centre d'appui à la vie associative.

Subventionnée par l'Etat de Vaud, Bénévolat-Vaud a pour mission de développer et de soutenir les associations, le bénévolat et l'entraide dans le canton de Vaud. Plus particulièrement en faveur du bénévolat, l'Association s'engage à :

- Proposer aux organisations et aux bénévoles un cadre de collaboration qui respecte les « règles d'or du bénévolat » et clarifie les rôles de chacun.
- Donner à chacun la possibilité de s'engager bénévolement quelle que soit sa situation économique et sociale.
- Offrir un entretien individuel aux personnes intéressées pour les informer et les orienter sur les possibilités d'activités bénévoles en fonction de leurs souhaits, compétences et disponibilités.
- Mettre en relation les personnes qui souhaitent s'engager bénévolement avec les organisations, actives dans différents domaines, qui recherchent des bénévoles pour développer leurs activités.
- Offrir des formations de base et spécifiques aux bénévoles, à leurs responsables et aux membres des comités.
- Promouvoir l'engagement bénévole, en général ou pour des activités spécifiques, par le biais de campagnes et d'actions.

Bénévolat, moteur de générosité

Vous avez choisi d'être bénévole dans le cadre des services de transport de personnes à mobilité réduite, félicitations !

Le moteur du bénévolat est le désir de donner, de partager et de s'entraider. En apportant leur aide, les bénévoles offrent leurs talents, leurs forces et leur temps libre, tout en acquérant de nouvelles connaissances qui leur seront utiles dans leur vie personnelle ou professionnelle.

Afin que cet échange ait lieu dans la confiance et le respect mutuel, Bénévolat-Vaud a défini quelques principes de collaboration. Vous trouverez dans ce guide, conçu comme un outil pratique, des informations relatives à votre activité bénévole.

Les principes de base du bénévolat

Le bénévolat s'inscrit dans une idée de **réciprocité**, de **solidarité** et de **partage**: chacun peut à la fois donner et s'enrichir des autres dans le cadre d'une activité bénévole.

- L'activité bénévole doit toujours être un plaisir.
- Le bénévolat implique que chacun connaisse ses attentes et ses limites et réussisse à les exprimer.
- Le bénévolat ne doit rien coûter à ceux qui le pratiquent.
- Le temps donné se limite, sauf exceptions, de 4 à 6 heures hebdomadaires.

En tant que bénévole, vous vous engagez à :

- Accepter les principes et les objectifs de l'organisation.
- Collaborer avec l'ensemble du personnel salarié et/ou bénévole.
- Assurer avec régularité l'activité choisie.
- Souscrire au devoir de discrétion.
- Renoncer à tout prosélytisme (religieux/politique).

L'organisation s'engage à :

- Donner une information claire sur l'organisation, sa mission, ses valeurs, son fonctionnement.
- Considérer le bénévole comme un collaborateur à part entière.
- Assurer l'accompagnement et la formation du bénévole et lui proposer une période d'essai.
- Rembourser les frais effectifs en lien avec l'activité bénévole.
- Offrir une couverture au plan des assurances.
- Etablir un accord de collaboration.
- Reconnaître l'activité bénévole par le biais d'une attestation.

Les motivations pour une activité bénévole

Le plaisir et les satisfactions liés à l'engagement bénévole sont essentiels pour vous comme pour les personnes qui vont bénéficier de votre action.

Votre activité bénévole sera d'autant plus intéressante et utile qu'elle fera appel à vos compétences, à vos qualités et à vos talents.

Vos motivations

- Quelles sont les activités bénévoles qui vous intéressent ?
- Qu'aimeriez-vous faire concrètement ?
- A quels genres de projets aimeriez-vous participer ?
- A quel type d'expérience souhaitez-vous être associé ?

Votre expérience et vos talents

- Que savez-vous faire et qu'aimez-vous faire ?
- Qu'avez-vous envie d'apporter à autrui ?
- Quelle(s) compétence(s) souhaitez-vous exercer ou acquérir ?

Votre disponibilité

- Voulez-vous vous engager régulièrement ou plutôt ponctuellement ?
- Combien d'heures êtes-vous disponible par semaine ?
- Quel(s) jours et à quel(s) moments de la journée êtes-vous disponible ?

En général, un engagement régulier se fait à raison de 4 à 6 heures au maximum par semaine.

Zoom sur l'activité de chauffeur bénévole

Un domaine d'action, le maintien à domicile

Le maintien à domicile signifie l'ensemble des mesures et des services qui permettent à une personne âgée, handicapée ou malade de vivre à domicile dans de bonnes conditions et le plus longtemps possible. Tout le monde peut participer au maintien à domicile. La famille, les proches, les voisins jouent un rôle important dans le maintien à domicile. Pour soulager l'entourage, les transports bénévoles sont essentiels.

Activités dans un service de transports bénévoles

- Aller chercher la personne à son domicile et la conduire à son rendez-vous.
- Apporter l'aide nécessaire à la mobilité de la personne.

Rôle du bénévole

- Veiller à ce que le déplacement se déroule dans les meilleures conditions possibles et dans un climat de confiance.
- Assurer la sécurité des bénéficiaires.

Pour qui roule le chauffeur bénévole ?

- Pour toute personne à mobilité réduite, adulte ou enfant.

Cette activité peut s'exercer également au service de personnes qui vivent en institution.

Quelles sont les facilités de parcage ?

Les autorités de police sont en général sensibles à l'activité des bénévoles. Les conducteurs des véhicules munis du carton portant le logo de Bénévolat-Vaud bénéficient d'une certaine souplesse, pour autant que le bénévole respecte les points suivants :

ZONE BLEUE Veillez à joindre au disque officiel le carton portant le logo de Bénévolat-Vaud. Cela vous permettra, si nécessaire, de dépasser le temps autorisé sans encourir de contravention.

ZONE PARCOMÈTRE PAYANTE Payez d'abord un certain temps de stationnement et mettez sous le pare-brise le carton portant le logo de Bénévolat-Vaud. Comme pour la zone bleue, cela vous permettra le dépassement du temps autorisé. Pour le remboursement des frais de parking, reportez-vous aux modalités fixées par votre organisation.

TROTTOIR Si cela s'avère indispensable, l'arrêt momentané (maximum 10 minutes) sur un trottoir, est toléré. Il convient, toutefois, de laisser un passage de 1.5 mètres entre le véhicule et le mur le plus proche. Pour plus de « sécurité », placez sur le pare-brise un billet indiquant où vous vous trouvez (par exemple à côté du carton portant le logo de Bénévolat-Vaud).

ZONE POUR HANDICAPÉS Uniquement utilisable avec le macaron handicapé délivré à la personne que vous transportez.

CONTRAVENTION Si malgré l'observation de ces directives, une contravention vous est remise, ne la contestez pas mais transmettez-la à votre responsable.

www. benevolat- vaud.ch

Consultez notre site internet!

0800 314 314

Téléphonez au numéro gratuit!

**Vous n'êtes pas encore chauffeur bénévole?
D'autres activités vous intéressent?**

**Bénévolat-Vaud se trouve
à côté de la gare CFF de Lausanne
réception les jours ouvrables de 9h à 13h30**

**Bénévolat-Vaud
centre de compétences
pour la vie associative
Ruchonnet 1
1003 Lausanne
info@benevolat-vaud.ch
www.benevolat-vaud.ch
tél. 0800 314 314**